AR Prefecture
043-200073401-20241212-2024130-DE
Reçu le 18/12/2024

mézenc loire meygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 130**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 02/12/2024

Membres en exercice : 43 présents : 27 Votants : 31 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 31

SÉANCE du 12 Décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Julien-Chapteuil.

Membres présents : Bruchet Corine, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Dessalces Bonnet Laurence, Bresselle Pierre, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Brun Philippe, Guénard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Delmas Françis, Delabre Philippe, Behar Daniel, Veysset Marie-Christine, Ferret André, Mourlevat Marie Agnès, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Sagueton Stéphane à Dessalces Bonnet Laurence, Loucao Elisabeth à Chabannes Fabien, Miramand Christine à Abrial Raymond, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre

Secrétaire de séance : Ferret andré

OBJET : Conventions de d'intervention de la Mairie de Saint-Pierre Eynac sur la Zone de Lachamp.

La Communauté de Communes est propriétaire de la voirie et des abords des parcelles de la Zone Artisanale de Lachamp, située sur la Commune de Saingt-Pierre Eynac.

La Communauté de Communes n'a ni le personnel ni le matériel pour déneiger cette voirie, et c'est la Commune de Saint-Pierre qui s'en charge depuis 2023, sans participation financière. De la même façon, l'entretien de débroussaillage et le nettoyage de la voirie sont également assuré par les services techniques de la Commune.

Il est proposé que deux conventions soient établies, une pour le déneigement et l'autre pour l'entretien (propositions en pièce jointes à la délibération) pour que la Communauté de Communes puisse verser une contribution financière.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Président à signer ces deux conventions.

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme